

250, avenue Lanark
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9
Address Locator : 2004D

Objet : Appel de candidatures pour le Groupe de travail sur l'évaluation environnementale

À qui de droit,

Je vous écris pour vous demandez de poser des candidatures pour la composition du **Groupe de travail sur l'évaluation environnementale (GTEE)** que nous sommes en train de mettre sur pied. Ce groupe de travail vise à prodiguer des conseils généraux et stratégiques sur des questions politiques, techniques, fonctionnelles et réglementaires pour Santé Canada et pour Environnement Canada en vue d'élaborer des réglementations sur l'évaluation environnementale approprié pour les nouvelles substances présentes dans les produits visés par la *Loi sur les aliments et drogues*, ainsi que la révision, l'établissement des priorités et la gestion des substances figurant sur la Liste des substances commercialisées (LSC). Pour en savoir plus sur les réglementations concernant l'évaluation environnementale ou la LSC, veuillez consulter le http://www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/contaminants/person/impact/index_f.html.

Santé Canada et Environnement Canada cherchent à réunir un groupe diversifié de personnes engagées qui tiennent compte d'une représentation équilibrée des divers secteurs de la population canadienne et qui possèdent de l'expertise dans leur domaine respectif. Vous trouverez l'ébauche du mandat du GTEE en **Annexe A**.

Veuillez noter également que des groupes de discussion et/ou des séances générales de consultation à intervenants multiples auront lieu avant que le gouvernement ne publie le réglementations dans la Gazette I du Canada. Les intervenants non représentés au sein du GTEE auront ainsi l'occasion de présenter leurs commentaires sur le réglementations proposées.

Les candidats prospectifs devraient être au courant des suivantes :

- Les membres du GTEE sont responsables de représenter leurs organisations respectifs, ainsi que les intervenants dans leur appartenance/denrée de groupe.
- Les membres siègent au comité à titre de bénévole et ne reçoivent aucune rémunération pour les services qu'ils rendent au groupe.
- Les candidats retenus doivent remplir une déclaration d'affiliation afin de pouvoir siéger au comité.
- Il est attendu que le GTEE se réunisse deux fois par année et que les candidats soient prêts à consacrer le temps nécessaire aux travaux du comité.

Nous vous encourageons à distribuer cet appel de candidatures à quiconque vous croyez

susceptible de s'y intéresser. Nous vous prions également d'informer l'Initiative sur l'impact environnemental (voir les coordonnées ci-dessous) si vous connaissez d'autres personnes avec qui nous pourrions communiquer.

Les mises en candidature doivent être présentées au moyen du formulaire ci-joint, en **Annexe B**, accompagnées d'un bref curriculum vitae/biographie, par courriel, par télécopieur ou par la poste, au plus tard le 30 septembre 2006 à :

Initiative sur l'impact environnementale
250, avenue Lanark
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9
613-948-6334
ear-ree@hc-sc.gc.ca

La première rencontre du GTEE aura lieu les **2 et 3 novembre 2006 à Ottawa (Ontario)**. L'ordre du jour des séances du GTEE sera établi en consultation avec les membres du GTEE.

Je vous remercie de votre intérêt et de votre considération pour la promotion de cette importante initiative de santé, de sécurité environnementale pour le Canada et la population canadienne.

Nous vous prions d'agréer nos sincères les meilleurs,

Neil Yeates
Sous-ministre adjoint

Mandat du

Groupe de travail sur l'évaluation environnementale

de Santé Canada et d'Environnement Canada

1. Objectif

Le Groupe de travail sur l'évaluation environnementale (GTEE)¹ sera constitué d'un forum pour l'échange collaboratif d'information, d'idées et d'opinions entre les intervenants externes et les représentants du gouvernement du Canada en matière d'élaboration du Règlement sur l'évaluation environnementale des substances nouvelles présentes dans les produits visés par la *Loi sur les aliments et drogues*, ainsi que la révision, l'établissement de priorités et la gestion de la LSC.

2. Mandat

Tous les membres du GTEE seront en mesure d'offrir des conseils généraux et stratégiques sur les questions de politique, d'opérations, de soutien techniques et réglementaires liées à l'élaboration de réglementations sur l'évaluation environnementale des substances nouvelles présentes dans les produits visés par la *Loi sur les aliments et drogues*, ainsi que la révision, l'établissement de priorités et la gestion de la LSC.

3. Gouvernance

Le GTEE se rapportera au comité de direction de Santé Canada/Environnement Canada sur le réglementations sur l'évaluation environnementale et la LSC (comité de direction SC/EC), du directeur général du Direction des politiques, de la planification et des affaires internationales (DPPSAI), du directeur général du Programme de la sécurité des produits et du directeur général des principes scientifiques et de l'évaluation des risques d'Environnement Canada.

Le comité de direction SC/EC est formé de représentants de l'Unité d'initiative sur l'impact environnemental du DPPSAI, de représentants du Bureau d'évaluation et de contrôle des substances nouvelles et du Programme de la sécurité des milieux de la Direction générale de la

¹Un glossaire des acronymes employés se trouve en Annexe C.

santé environnementale et de la sécurité des consommateurs, ainsi que de représentants de la Division des substances nouvelles d'Environnement Canada. Le comité de direction SC/EC est responsable de voir à l'élaboration du Règlement sur l'évaluation environnementale, ainsi que d'effectuer la révision, l'établissement de priorités et la gestion de la LSC.

Dans la mesure du possible, les recommandations seront établies par consensus ou si la majorité des membres sont en faveur. S'il est impossible d'atteindre un consensus, le président cherchera conseil auprès du comité de direction SC/EC.

Santé Canada et Environnement Canada détiennent le pouvoir décisionnel final sur toutes les recommandations proposées par le GTEE.

4. Composition du groupe

Le GTEE est composé en tout temps de 24 membres au maximum, y compris deux co-présidents. Le comité de direction SC/EC nomme les membres qui siégeront au GTEE pour un mandat de trois ans. La composition du comité est revue sur une base régulière par le comité de direction SC/EC afin de s'assurer que le GTEE remplit adéquatement son mandat.

La composition du GTEE devrait représenter une combinaison appropriée de savoir-faire, de connaissances et d'expérience ainsi qu'une représentation équilibrée, mais sans s'y limiter, de promoteurs, de fabricants et de distributeurs de produits visés par la *Loi sur les aliments et drogues*, les organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE), les associations de consommateurs, les associations d'hygiène publique, les autochtones et les gouvernements provinciaux et fédéral.

5. Rôles et responsabilités

5.1 Co-présidents

Deux co-présidents seront nommés au GTEE. Un des co-présidents sera un représentant du gouvernement du Canada et sera nommé par le comité de direction SC/EC. Le deuxième sera choisi au sein du GTEE dûment constitué par un processus d'appel de candidatures.

Les co-présidents ont la tâche de présider les réunions du GTEE et de communiquer avec le secrétariat. Les co-présidents communiqueront directement et efficacement avec les membres du groupe de travail afin de leur transmettre les mises à jour sur le progrès réalisés au chapitre du Règlement sur l'évaluation environnementale et de la LSC. Les co-présidents seront la principale liaison entre les intervenants et les autres représentants gouvernementaux. Ils font rapport au comité de direction SC/EC.

Lors des séances, les co-présidents encouragent le débats, centrent la discussion, établissent un consensus et gèrent l'ordre du jour.

Les co-présidents sont les porte-parole devant le public et les médias en ce qui concerne les activités du GTEE.

5.2 Secrétariat

Le secrétariat est constitué de fonctionnaires de l'Unité d'initiative sur l'impact environnemental du DPPSAI de la Direction générale des produits de santé et des aliments de Santé Canada.

Le secrétariat se charge de la logistique pour toutes les réunions du GTEE. Les services administratifs et la publication des procès-verbaux du GTEE sont assumés par le secrétariat.

Les dispositions financières, y compris le remboursement des dépenses des membres du GTEE, sont gérées par le secrétariat. Celui-ci assure également la gestion de l'information nécessaire à la consultation des intervenants, le cas échéant.

Les renseignements destinés à toute partie intéressée (c.-à-d. les intervenants qui ne siègent pas à la table) sont fournis par le secrétariat.

Le secrétariat s'assure d'établir et de maintenir la communication et la liaison entre le GTEE et les groupes techniques et scientifiques, une fois établis.

5.3 Membres

Les membres du groupe de travail sont invités à siéger sur la base de leurs intérêts et de leur domaine de savoir-faire, de connaissances et d'expérience. Les membres du groupe de travail sont responsables de représenter les intérêts de leur propre organisme et de parler au nom de cet organisme ainsi que des intervenants de leur groupe d'adhérents ou de produit de base.

On s'attend à ce que les membres participent aux réunions semi-annuelles du GTEE qu'ils lisent et étudient toutes documentations reliées à l'ordre du jour. Si un membre ne peut pas participer à une réunion, cette personne devra tenter de se trouver un remplaçant. Un avis d'absence ou de substitut doit être envoyé aux co-présidents avant la réunion prévue.

Les membres offrent aux fonctionnaires des conseils généraux et stratégiques sur des questions de politique, opérationnelles, techniques et réglementaires portant sur l'élaboration du Règlement sur l'évaluation environnementale des substances nouvelles présent dans les produits visés par la *Loi sur les aliments et drogues*, ainsi que la révision, l'établissement de priorités et la gestion de la LSC.

Les membres du GTEE jouent un rôle de communication soutenu, y compris la diffusion d'information, lorsque cela convient, auprès d'autres intervenants dans leur groupe respectif d'adhérents ou de produit de base.

Le GTEE peut former d'autres comités spécialisés et/ou groupes de travail technique afin de

procurer des conseils particuliers à un sujet, de nature technique et/ou scientifique concernant l'élaboration du Règlement sur l'évaluation environnementale, ainsi que de la révision, de l'établissement de priorités et de la gestion de la LSC. On peut demander aux membres du GTEE d'aider à établir ces comités spécialisés et/ou groupes de travail technique. On peut également leur demander de siéger à ces comités spécialisés, groupes de travail ou d'experts selon leur expertise et à faire rapport des recommandations préliminaires et/ou des renseignements qui s'avèrent pertinentes aux fins de débat et d'action subséquente du GTEE. Les membres peuvent également être invités à faire des recommandations pour les groupes de travail technique susceptibles d'être mis sur pied.

Les membres pourraient être obligés de signer une entente de confidentialité.

6. Gestion et administration

6.1 Réunions

Les membres du GTEE se réunissent deux fois par année. Des réunions supplémentaires ou des téléconférences peuvent être convoquées, selon les besoins, à la discrétion du secrétariat et des co-présidents. Les membres doivent s'efforcer de trouver une ligne protégée pour les téléconférences.

6.2 Ordre du jour

Les ordres du jour et les points abordés seront définis de concert par les co-présidents et le comité de direction SC/EC. Les membres du GTEE et les fonctionnaires de Santé Canada et d'Environnement Canada seront sondés sur les points à l'ordre du jour au moins quatre semaines avant les réunions prévues. Un ordre du jour de la prochaine réunion est établi et mis à la disposition des membres lors de chacune des réunions où l'on demande d'y proposer des points. On demande aux personnes qui proposent de nouveaux points à l'ordre du jour d'indiquer le sujet, les points soulevant des préoccupations et des questions précises devant être abordés par le GTEE. Les sujets qui ne cadrent pas avec le mandat du groupe peuvent faire l'objet de discussion sur demande par les membres, à la discrétion des co-présidents et du secrétariat.

6.3 Invités et observateurs

À la discrétion du GTEE et avec l'approbation des co-présidents et du secrétariat, des experts, des parties intéressées ou des personnes concernées du public peuvent être invités par les co-présidents, après consultation avec les membres du GTEE, à faire une présentation au GTEE par écrit ou en personne. Les invités doivent respecter les mêmes politiques que les membres du GTEE.

Le statut d'observateur peut être accordé par les co-présidents et le comité de direction SC/EC, pour toute la réunion ou une partie de celle-ci, à des personnes choisies, y compris des

fonctionnaires de Santé Canada ou d'Environnement Canada, qui tireraient profit des travaux du GTEE.

6.4 Travaux du comité

Pendant les réunions du GTEE, les discussions doivent être ouvertes, franches et fluides. Tous les membres et invités du GTEE détiennent un statut égal pendant les discussions. Le personnel de Santé Canada et d'Environnement Canada peut répondre aux questions et fournir des renseignements à la demande des co-présidents.

Les avis du GTEE prennent la forme de recommandations au comité de direction SC/EC. On encourage le GTEE à en arriver à un consensus en donnant des conseils lorsqu'il est possible de le faire. Si le consensus s'avère impossible, le procès-verbal de la réunion doit traduire la diversité des opinions. Le GTEE n'offrira aucune recommandation si le quorum n'a pas été atteint, soit la moitié des membres plus un.

6.5 Procès-verbaux de la réunion

Les procès-verbaux des décisions des réunions du GTEE doivent être concis, tout en résumant adéquatement les présences, les orateurs, les documents examinés, les sujets de discussion clés, les points prioritaires et les membres qui en sont responsables, ainsi que les recommandations données par le GTEE. Le procès-verbal indiquera les situations où un consensus n'a pu être établi.

Les procès-verbaux des réunions du GTEE seront préparés par le secrétariat et vérifiés par les co-présidents sur le plan de l'exactitude et de l'intégralité. Les procès-verbaux sont alors distribués aux membres dans le mois suivant la réunion afin d'obtenir leurs commentaires. Lorsqu'ils ont été approuvés par les membres du GTEE, les procès-verbaux seront publiés dans le site Web de Santé Canada.

Tout document préparé pour le GTEE ou au nom du GTEE, devient la propriété de Santé Canada.

6.6 Durée d'un mandat

Les membres du GTEE siégeront pendant un mandat de trois ans.

Une personne peut se retirer du GTEE en tout temps sur présentation d'un avis écrit aux co-présidents par l'entremise du secrétariat. Si un membre est absent de trois réunions consécutives, il sera prié d'expliquer son absence aux co-présidents. Un mandat peut être résilié en tout temps sur avis écrit du comité de direction SC/EC.

6.7 Transparence

Les documents d'information seront remis au moins deux (2) semaines avant la tenue d'une réunion et seront mis à la disposition du public sur demande. Le GTEE se conformera aux normes de transparence grâce à des horaires de réunions prévisibles, à un processus commun d'établissement de l'ordre du jour et à la distribution à grande échelle des procès-verbaux, y compris la publication sur le Web. Le mandat du GTEE, le nom des membres ainsi que leur affiliation seront publiés dans le site Web de Santé Canada.

6.8 Rémunération

Tous les membres siègent au GTEE à titre de bénévole et ne reçoivent aucune rémunération pour les services rendus. Les membres d'organismes à but non lucratif peuvent demander au comité de direction SC/EC, le remboursement des dépenses relatives aux déplacements. La décision quant au remboursement des frais de déplacement sera prise cas par cas en fonction des fonds disponibles. Les personnes qui bénéficient d'un remboursement de leurs frais de déplacement ont droit de réclamer les dépenses relatives au voyage, à l'hébergement, aux repas et aux frais accessoires engagés en raison de leur présence aux réunions, conformément à la politique du gouvernement du Canada publiée au :

http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/hrpubs/TBM_113/td-dv_f.asp

7. Affiliations et intérêts

Il est attendu des membres du comité qu'ils se conduisent de manière appropriée. Il appartient aux membres de présenter une déclaration d'affiliation au comité de direction SC/EC et de l'aviser de tout changement d'affiliation.

8. Conduite

Toutes questions des médias relatives aux activités du GTEE doivent être acheminées aux co-présidents. Ceux-ci, après consultation avec le comité de direction SC/EC, coordonnent une réponse en vérifiant si la demande concerne le mandat et les travaux du GTEE ou de Santé Canada et d'Environnement Canada. Toute discussion des travaux du GTEE avec les médias ou lors des réunions et des conférences, ne devrait avoir lieu que si une autorisation est accordée par le comité de direction SC/EC avec l'accord des co-présidents.

9.0 Mandat du GTEE

Le secrétariat peut apporter des modifications mineures au mandat du GTEE en consultant les co-présidents et le comité de direction SC/EC, sous réserve d'informer les membres à la réunion suivante. Le mandat fait l'objet d'un examen annuel par les co-présidents et les membres du GTEE. Santé Canada et Environnement Canada ont le droit de dissoudre le GTEE après un tel examen.

Formulaire de mise en candidature

Groupe de travail sur l'évaluation environnementale

Ce bref aperçu vous permettra de bien comprendre la contribution éventuelle de chacun des candidats. **Veillez joindre votre *curriculum vitae* au présent formulaire.**

PARTIE I – Information sur le candidat

Prénom _____ **Nom** _____

Titre _____

Organisation _____

Adresse civique _____

Ville _____ **Province/Terr.** _____

Pays _____ **Code postal** _____

Téléphone _____ **Télécopieur** _____

Courriel _____

Affiliation _____

PARTIE II - Justification

Expliquez brièvement pourquoi vous êtes un bon candidat pour le GTEE, veuillez inclure :

- expertise et expérience liées au mandat du GTEE;
- intérêt et engagement à la santé humaine et de l'environnement, ainsi qu'aux substances présentes dans les produits visés par la *Loi sur les aliments et drogues*;
- expertise et expérience liées aux substances présentes dans les produits visés par la *Loi sur les aliments et drogues*; et
- expérience antérieure auprès de comités à laquelle s'ajoutent un intérêt et un engagement envers ses travaux.

PARTIE III – Information sur le candidat

Veillez cocher (✓) chacun des domaines qui décrivent le mieux l'expertise et les antécédents du candidat.

Expertise	Sous-secteur	Secteur/Affiliation
<input type="checkbox"/> Produits pharmaceutiques <input type="checkbox"/> Produits radiopharmaceutiques <input type="checkbox"/> Produits biologiques <input type="checkbox"/> Thérapies génétiques <input type="checkbox"/> Médicaments à usage vétérinaire <input type="checkbox"/> Produits de santé naturels <input type="checkbox"/> Appareils médicaux <input type="checkbox"/> Cosmétiques <input type="checkbox"/> Additifs alimentaires <input type="checkbox"/> Aliments nouveaux <input type="checkbox"/> Chimie <input type="checkbox"/> Biologie <input type="checkbox"/> Pharmacologie <input type="checkbox"/> Microbiologie <input type="checkbox"/> Toxicologie <input type="checkbox"/> Écotoxicologie <input type="checkbox"/> Ingénierie <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser)	<input type="checkbox"/> Santé du milieu humain <input type="checkbox"/> Santé du milieu écologique <input type="checkbox"/> <i>Loi sur les aliments et drogues</i> <input type="checkbox"/> <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> <input type="checkbox"/> Liste des substances commercialisées <input type="checkbox"/> Droit de la santé <input type="checkbox"/> Politique en matière de santé <input type="checkbox"/> Règlements internationaux <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser)	<input type="checkbox"/> Organisation non-gouvernementale de l'environnement <input type="checkbox"/> Groupe de défense d'intérêts publics <input type="checkbox"/> Industrie <input type="checkbox"/> Premières nations/ Inuit/ Métis <input type="checkbox"/> Gouvernement provincial ou territorial <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser)

Glossaire des acronymes

Comité de direction SC/EC	Comité de direction de Santé Canada/Environnement Canada sur le Règlements sur l'évaluation environnementale et la LSC
DGPSA	Direction générale des produits de santé et des aliments
DGSESC	Direction générale de la santé environnementale et de la sécurité des consommateurs
GTEE	Groupe de travail sur l'évaluation environnementale
LSC	Liste des substances commercialisées
ONGE	Organisation non gouvernementale de l'environnement
SMA	Sous-ministre adjoint